

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON du jeudi 29 août 2024 à 20h30

**Compte-rendu rédigé par les élus de l'opposition :
Michel Aurignac, Patrick Moura et Corinne Panatier.**

Absents :

Frédéric Tabone procuration à Christian Clavaret,
Bérénice Daban procuration à Marie-Françoise Capélani,
Francine Bourda.
Edith Graveleau.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise Capélani.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du mardi 9 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

1 – Recensement population 2025 :

Delphine Cristobal est désignée coordinatrice pour l'organisation et le suivi du recensement qui va dérouler en janvier 2025.

Les dernières statistiques de l'INSEE (2021) indiquent que la population communale est de 1999 habitants.

Cette nomination est acceptée à l'unanimité.

2 – Cession de bien communal :

Le maire propose aux conseillers municipaux la vente du bâtiment de l'école du Pont Latapie.

Rappelons que la décision de fermer cette école a été prise lors de la séance du conseil municipal du 22 mai 2023.

Cette construction comporte à l'étage un logement de 97 m² destiné à la location. Le rez-de-chaussée était dédié à l'éducation : 2 salles de classe, cantine, garderie etc. où des centaines d'élèves assonnais ont été accueillis.

Un terrain de 3000 m² vient compléter l'offre.

Au bout d'un an de fermeture et d'absence d'entretien, le maire ne voit d'autre solution que de mettre en vente cet ensemble immobilier chargé d'histoire.

Patrick Moura propose de transformer les 2 salles de classe en logement destiné à la location, précisant que la commune d'Asson est très prisée et que l'offre immobilière est insuffisante.

Le maire réplique que les sommes à engager sont très élevées et que le retour sur investissement est trop long.

Les chiffres relatifs au coût estimé de cette rénovation n'ont pu être fournis.

Devant ces imprécisions et la nature floue des propos du maire, les élus de l'opposition ont voté contre cette délibération

Proposition adoptée par 14 voix pour et 3 contre.

Cette délibération constitue la deuxième mort de l'école du Pont Latapie !

Il y a un an ce fut un crève-cœur de se soumettre au diktat de l'Inspection Académique pour mettre fin à des dizaines d'années d'activités scolaires et périscolaires.

Il nous semble qu'il aurait été judicieux de fournir à l'assemblée des chiffres sur le coût de la rénovation ou bien sur une estimation tarifaire d'une possible vente.

Il est difficile de valider l'une ou l'autre des solutions sur du verbiage.

Nous préconisons une conservation de ce bâtiment dans le patrimoine d'Asson.

Pourquoi ne pas demander l'avis des Assonnaises et des Assonnais ?

3 – Partage de la taxe d'aménagement :

Le taux de la taxe d'aménagement de la commune d'Asson de 5% basé sur la valeur du bien foncier, cet impôt communal est prélevé lors de construction de bâtiment ou d'agrandissement immobilier.

La communauté de communes du Pays de Nay assure la compétence sur les zones artisanales et industrielles. Il est donc décidé de partager la recette de cette taxe entre les 2 collectivités.

Ainsi Asson garde 20% de cet impôt et le Pays de Nay recevra 80% .

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4 – Créations d'emplois :

Un agent de la commune employée à l'école est en arrêt maladie.

Cette absence impose aux élus de créer un poste d'emploi non permanent pour un horaire hebdomadaire de 25 heures pour la période du 1er septembre 2024 jusqu'au 31 août 2025.

Devant l'accroissement d'activité, un autre poste de 20 heures hebdomadaires en vue de faire le ménage des bâtiments communaux (école, mairie etc.) va être créé.

Ces deux créations sont validées à l'unanimité.

5 – Emprunts :

Les travaux sur la toiture de la salle polyvalente seront achevés dans les délais et le club d'Asson Sports devrait récupérer les locaux avant la fin septembre.

Le maire a reçu les propositions des banques pour les emprunts.

Sur les 3 offres c'est le Crédit Agricole qui a retenu l'attention des élus. Un premier prêt à long terme (20 ans) pour un montant de 93 000 € au taux de 3,64% et un prêt à court terme de 360 000 € (36 mois) à 3,36 %.

Le maire précise que ces 2 emprunts servent à faire face aux premiers besoins en financement et que d'autres prêts seront contractés dans les semaines à venir pour boucler le projet.

Compte tenu des éléments connus l'investissement global s'élève à 931 240 € TTC.

Délibération acceptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

M. Larruhats précise que l'opérateur Free a obtenu l'autorisation d'installer une antenne au nord de la commune sur un terrain privé au chemin de La Mote.

Quant au pylône qui est prévu au Roundeilh, depuis 2 ans déjà, des bisbilles entre ORANGE et FREE bloquent la suite de l'opération au grand dam des usagers toujours en zone blanche !

Patrick Moura renouvelle au maire sa demande de lui fournir l'état des emprunts actualisé de la commune. Le message est reçu.

Le maire présente la liste des chemins qui vont être réparés : Labat, Salhet, Séchoir, La Mote, Abérouède, Betpéu, Bacole, Arriusoulens.

La séance est levée à 21 h 45.

Les rédacteurs : Corinne Panatier, Michel Aurignac, Patrick Moura.